



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.006

Mise en ligne le 02/02/2026

OBJET Convention de mise à disposition – Toc Toc !

Le maire de la commune de Chessy,

Visas Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de la convention de mise à disposition ;

Considérant Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale et le soutien des compagnies locales, amateurs ou professionnelles ;

La proposition artistique de l'association La Scène et Marne, dans le cadre d'une captation vidéo public du spectacle Toc Toc ! de Laurent Baffie, est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide

Article 1

La convention est conclue avec l'association La Scène et Marne, représentée par Monsieur Jérémie WIRICH, président, pour captation vidéo public le vendredi 13 février 2026, 20h30, à la Ferme des Tournelles, auditorium Joséphine Baker à Chessy.

Article 2

La dépense résultant de cette convention est d'un montant total de 0 € TTC (zéro euro)

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260202-DEC_2026_006-CC
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Décision du maire n° 2026.006

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 22/01/2026

Notifié le

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260202-DEC_2026_006-CC
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026